



École de formation des sous-officiers de l'Armée de l'air et de l'espace
(ÉFSOAAE)

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

CHEF D'EQUIPE DE MAINTENANCE AÉRONAUTIQUE

Options :

Systemes

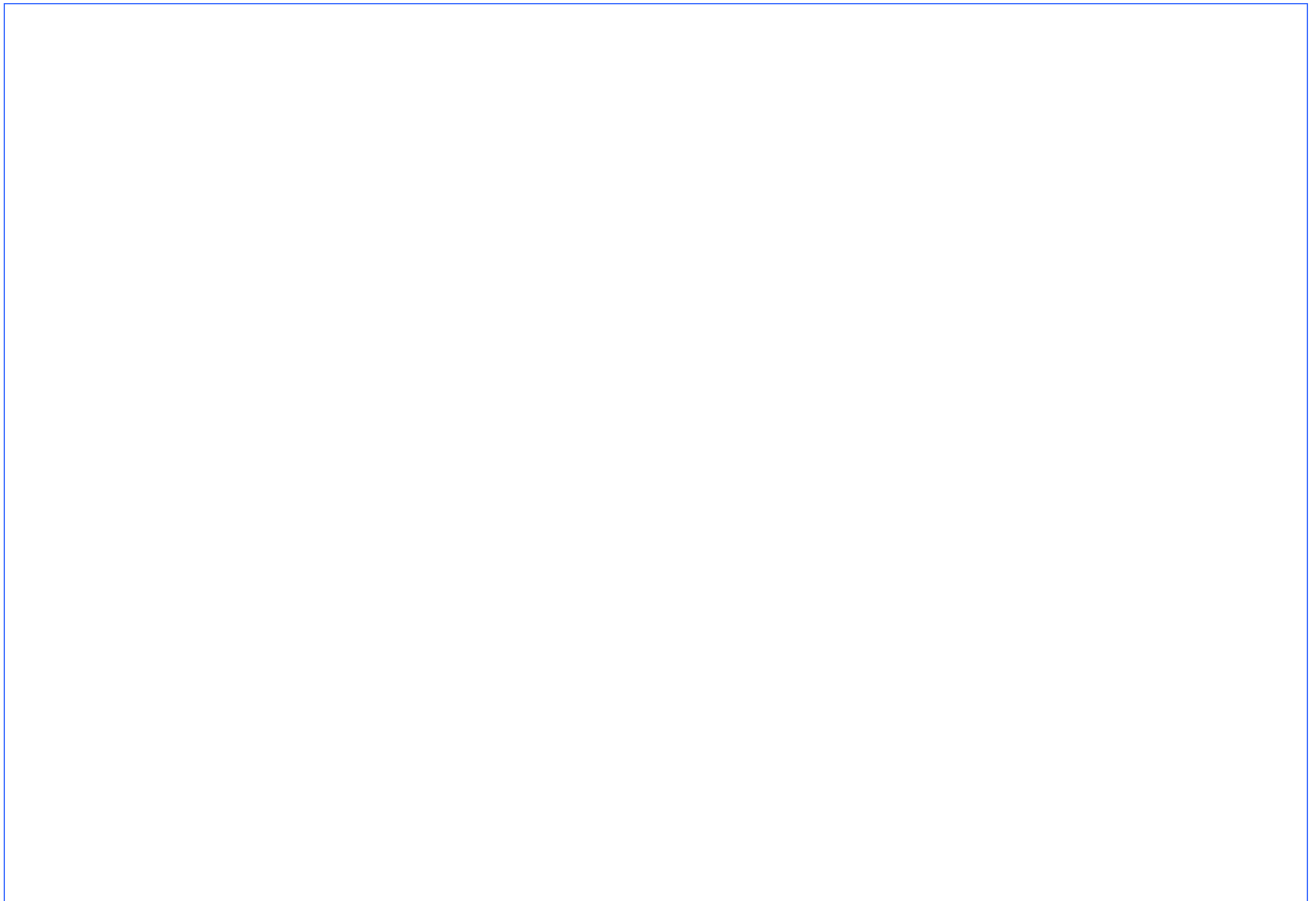
Avionique

Survie et système d'armes

Aérostructure

Niv 5

Code NSF 253r



| RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés | RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités | RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis | |
|---|---|---|-----------------------|
| | | Modalités d'évaluation | Critères d'évaluation |

BLOC DE COMPÉTENCES 1 :

Préparer et organiser les travaux de maintenance sur aéronef ou sous ensemble d'aéronef.

Sur une plate-forme aéronautique, il est en charge de la planification des opérations de maintenance. Il définit la durée nécessaire à la réalisation des travaux et distribue les différentes actions à réaliser en fonction des compétences de ses équipiers. Il prépare les éléments nécessaires à l'intervention sur le plan technico-logistique et s'assure de la disponibilité des stocks.

| | | | |
|--------------------------------|---|--|--|
| 1.1 Planification des travaux. | Prendre en compte l'ordre d'intervention et vérifier sa conformité avec le système d'information. | <p>Voie formative : Les formations et les évaluations sont en adéquation au standard de navigabilité : Epreuves de connaissances théoriques, pratiques et études de cas. Evaluation en situation de travail et validation des opérations par parrainage progressif et « lâcher ». Inscription dans le livret professionnel par le référent hiérarchique</p> <p>VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire</p> | Les consignes du donneur d'ordre sont totalement prises en compte. Un complément d'information est judicieusement demandé en cas de besoin. La démarche de connexion au SI est parfaitement acquise. La faisabilité des ordres d'exécution extraits du SI est examinée avec soin. |
| | Prioriser et planifier les étapes de l'intervention en fonction des contraintes technico-logistiques du chantier. | | Les étapes de l'intervention sont parfaitement maîtrisées. Les contraintes technico-logistiques sont correctement prises en compte. La priorisation est judicieusement définie. La planification est logique et rationnelle. |
| | Estimer la durée des travaux et de l'indisponibilité de l'aéronef. | | La durée des travaux est estimée de façon juste. La durée d'indisponibilité de l'aéronef est communiquée rapidement et à bon escient. |
| | Organiser les tâches des équipiers en fonction de leurs compétences et de leurs contraintes. | | Les tâches sont réparties de façon efficiente entre les équipiers. Les compétences techniques immédiatement mobilisables sont mises en œuvre. |
| | Donner des directives claires aux membres de l'équipe de maintenance pour l'exécution des travaux. | | Les consignes transmises aux équipiers sont précises, claires et comprises. |
| | Assurer le rôle de conseiller technique au profit des responsables de la maintenance aéronautique. | | L'environnement technique de l'opération de maintenance à réaliser est maîtrisé. Les préconisations présentées sont pertinentes. |

| RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés | RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités | RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis | |
|---|---|---|-----------------------|
| | | Modalités d'évaluation | Critères d'évaluation |

| | | | |
|--|--|--|---|
| 1.2 Préparation du chantier dans le domaine technico-logistique. | Vérifier et exploiter la documentation pour la préparation de l'intervention. | <p>Voie formative : Les formations et les évaluations sont en adéquation au standard de navigabilité :</p> <p>Epreuves de connaissances théoriques, pratiques et études de cas.</p> <p>Evaluation en situation de travail et validation des opérations par parrainage progressif et « lâcher ».</p> <p>Inscription dans le livret professionnel par le référent hiérarchique</p> <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. | La documentation est choisie en adéquation avec l'opération et la mise à jour de celle-ci est vérifiée. Si nécessaire, le SI est correctement utilisé. Le contenu de la documentation est maîtrisé. |
| | Assurer le suivi des stocks de consommables (ingrédients, pièces). | | L'inventaire du stock est régulièrement effectué et fiable. |
| | Programmer les besoins en ressources techniques et des rechanges nécessaires à l'intervention (logistique). | | La programmation du besoin en rechanges est finement étudiée et définie au juste besoin. |
| | Réaliser à l'aide du SI les commandes de matériels, d'équipements et d'ingrédients nécessaires à la réalisation du chantier. | | L'utilisation du SI est maîtrisée. Les commandes sont anticipées et effectuées au juste besoin. L'état des commandes est communiqué rapidement. |
| | S'assurer de la conformité et du potentiel des équipements posés ou déposés de l'aéronef. | | La conformité et le potentiel des équipements sont correctement vérifiés. |
| | S'assurer de la préparation des kits de maintenance utilisés en intervention. | | L'inventaire et la mise à disposition des kits de maintenance est conforme à l'intervention. |

| RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés | RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités | RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis | |
|---|---|---|-----------------------|
| | | Modalités d'évaluation | Critères d'évaluation |

BLOC DE COMPÉTENCES 2 : OPTION SYSTÈMES

Superviser les travaux et réaliser les tâches complexes dans le cadre de la mise en œuvre ou de la maintenance des aéronefs dans le domaine systèmes.

Il supervise, coordonne et pilote les opérations de maintenance conformément à la documentation technique et à la réglementation HSCT. Il est en charge des opérations complexes, apporte son expertise lors des dépannages et conseille sa hiérarchie.

Domaines : « systèmes » : génération, distribution et utilisation des différentes énergies embarquées (mécanique, électrique, hydraulique, pneumatique...) assurant les différentes fonctions de l'aéronef (cellule et moteur) : le système de propulsion / à hélice / les circuits de carburant et lubrification / les systèmes de génération et de distribution électrique / le dispositif d'atterrissage / les systèmes de régulation / le système de démarrage.

| | | | |
|--|--|--|---|
| 2.1 Supervision et pilotage des opérations de maintenance. | Briefer les équipiers sur les opérations techniques et sur les mesures à appliquer pour maintenir un haut niveau de sécurité aérienne. | Voie formative : Les formations et les évaluations sont en adéquation au standard de navigabilité : Epreuves de connaissances théoriques, pratiques et études de cas. Evaluation en situation de travail et validation des opérations par parrainage progressif et « lâcher ». Inscription dans le livret professionnel par le référent hiérarchique. | Le briefing présenté aux équipiers est clair, concis et précis. Le contenu du briefing représente l'ensemble des opérations techniques à réaliser en prenant en compte la gestion des risques. |
| | Faire appliquer la documentation technique en français ou en anglais. | | La documentation utilisée par les équipiers est à jour. La compréhension de la documentation (français, anglais) par les équipiers est vérifiée. L'intervention est conforme aux prescriptions contenues dans la documentation. |
| | Coordonner les travaux de maintenance en fonction du niveau de compétences des équipiers et dans le respect de la documentation technique. | | Le pilotage de l'activité est réalisé avec réactivité et justesse. Les tâches sont correctement réparties et diffusées. |
| | Adapter la planification en fonction des aléas du chantier. | | Les contraintes de l'intervention sont prises en compte (délais, disponibilité des rechanges, personnel, infrastructures, ...). La planification est rapidement et efficacement réajustée en fonction des aléas du chantier. |
| | Identifier les risques et mettre en place des mesures correctives dans la gestion du risque aéronautique. | | Les risques sont rapidement identifiés. Les mesures correctives mises en place sont appropriées et priorisées. |
| | S'assurer du respect de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité des conditions de travail (HSCT). | | L'application des règles en matière HSCT est correctement vérifiée. Les consignes diffusées aux équipiers sont claires et applicables. Les éventuelles anomalies sont immédiatement signalées. |

| RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés | RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités | RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis | |
|---|--|--|--|
| | | Modalités d'évaluation | Critères d'évaluation |
| | Superviser les tests de bon fonctionnement. | VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. | La méthodologie des tests de bon fonctionnement est contrôlée. |
| 2.2 Expertise technique dans l'action de maintenance. | Réaliser les opérations techniques complexes d'entretien, de réparation, de modification et d'échanges sur les équipements dans le respect des délais. | | Les opérations de maintenance dites « complexes » sont parfaitement détectées. Les opérations techniques sont réalisées dans les règles de l'art et dans le respect des délais. |
| | Déterminer les causes de dysfonctionnement d'un ensemble ou d'un équipement. | | Le fonctionnement des systèmes est parfaitement connu. La méthodologie de dépannage est parfaitement appliquée. La capacité d'analyse de pannes est avérée. |
| | Exploiter et analyser les données issues des tests. | | La capacité d'analyse d'un volume important de données est avérée. Le résultat de l'analyse est approprié et permet de déterminer la suite des opérations techniques. |
| | Faire appliquer l'opération adéquate par les équipiers après diagnostic de la panne. | | Le pilotage de l'activité est réalisé avec réactivité et justesse. Les tâches sont correctement réparties et diffusées. |
| | Proposer des évolutions de la maintenance via la documentation technique. | | La procédure de modification de la documentation est maîtrisée. La proposition de modification est opportune et appropriée. |
| | Communiquer avec les acteurs pour une meilleure coordination du chantier. | | La communication avec tous les intervenants du chantier est prompte et efficace. |
| | Assurer le rôle de conseiller technique au profit des responsables de la maintenance aéronautique. | | Les conseils prodigués à la hiérarchie sont pertinents et emprunts d'expérience. |

| RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés | RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités | RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis | |
|---|---|---|-----------------------|
| | | Modalités d'évaluation | Critères d'évaluation |

BLOC DE COMPÉTENCES 2 : OPTION AVIONIQUE

Superviser les travaux et réaliser les tâches complexes dans le cadre de la mise en œuvre ou de la maintenance des aéronefs dans le domaine avionique.

Il supervise, coordonne et pilote les opérations de maintenance conformément à la documentation technique et à la réglementation HSCT. Il est en charge des opérations complexes, apporte son expertise lors des dépannages et conseille sa hiérarchie.

Domaine « avionique » : calculateurs centraux / systèmes de transmission de données, de maintenance centralisée, de visualisation, de guerre électronique / équipements divers et plurifonctionnels / systèmes de signalisation, câblage électrique.

| | | | | |
|--|--|--|---|--|
| 2.1 Supervision et pilotage des opérations de maintenance. | Briefer les équipiers sur les opérations techniques et sur les mesures à appliquer pour maintenir un haut niveau de sécurité aérienne. | <p>Voie formative :</p> <p>Les formations et les évaluations sont en adéquation au standard de navigabilité :</p> <p>Epreuves de connaissances théoriques, pratiques et études de cas.</p> <p>Evaluation en situation de travail et validation des opérations par parrainage progressif et « lâcher ».</p> <p>Inscription dans le livret professionnel par le référent hiérarchique</p> | Le briefing présenté aux équipiers est clair, concis et précis. Le contenu du briefing représente l'ensemble des opérations techniques à réaliser en prenant en compte la gestion des risques. | |
| | Faire appliquer la documentation technique en français ou en anglais. | | La documentation utilisée par les équipiers est à jour. La compréhension de la documentation (français, anglais) par les équipiers est vérifiée. L'intervention est conforme aux prescriptions contenues dans la documentation. | |
| | Coordonner les travaux de maintenance en fonction du niveau de compétences des équipiers et dans le respect de la documentation technique. | | Epreuves de connaissances théoriques, pratiques et études de cas. | Le pilotage de l'activité est réalisé avec réactivité et justesse. Les tâches sont correctement réparties et diffusées. |
| | Adapter la planification en fonction des aléas du chantier. | | Evaluation en situation de travail et validation des opérations par parrainage progressif et « lâcher ». | Les contraintes de l'intervention sont prises en compte (délais, disponibilité des rechanges, personnel, infrastructures, ...). La planification est rapidement et efficacement réajustée en fonction des aléas du chantier. |
| | Identifier les risques et mettre en place des mesures correctives dans la gestion du risque aéronautique. | | Inscription dans le livret professionnel par le référent hiérarchique | Les risques sont rapidement identifiés. Les mesures correctives mises en place sont appropriées et priorisées. |
| | S'assurer du respect de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité des conditions de travail (HSCT). | | | L'application des règles en matière HSCT est correctement vérifiée. Les consignes diffusées aux équipiers sont claires et applicables. Les éventuelles anomalies sont immédiatement signalées. |

| RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés | RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités | RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis | |
|---|--|--|--|
| | | Modalités d'évaluation | Critères d'évaluation |
| | Superviser les tests de bon fonctionnement. | | La méthodologie des tests de bon fonctionnement est contrôlée. |
| 2.2 Expertise technique dans l'action de maintenance. | Réaliser les opérations techniques complexes d'entretien, de réparation, de modification et d'échanges sur les équipements dans le respect des délais. | VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. | Les opérations de maintenance dites « complexes » sont parfaitement détectées. Les opérations techniques sont réalisées dans les règles de l'art et dans le respect des délais. |
| | Déterminer les causes de dysfonctionnement d'un ensemble ou d'un équipement. | | Le fonctionnement des systèmes est parfaitement connu. La méthodologie de dépannage est parfaitement appliquée. La capacité d'analyse de pannes est avérée. |
| | Exploiter et analyser les données issues des tests. | | La capacité d'analyse d'un volume important de données est avérée. Le résultat de l'analyse est approprié et permet de déterminer la suite des opérations techniques. |
| | Faire appliquer l'opération adéquate par les équipiers après diagnostic de la panne. | | Le pilotage de l'activité est réalisé avec réactivité et justesse. Les tâches sont correctement réparties et diffusées. |
| | Proposer des évolutions de la maintenance via la documentation technique. | | La procédure de modification de la documentation est maîtrisée. La proposition de modification est opportune et appropriée. |
| | Communiquer avec les acteurs pour une meilleure coordination du chantier. | | La communication avec tous les intervenants du chantier est prompte et efficace. |
| | Assurer le rôle de conseiller technique au profit des responsables de la maintenance aéronautique. | | Les conseils prodigués à la hiérarchie sont pertinents et emprunts d'expérience. |

| RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés | RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités | RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis | |
|---|---|---|-----------------------|
| | | Modalités d'évaluation | Critères d'évaluation |

BLOC DE COMPÉTENCES 2 : OPTION SURVIE ET SYSTÈME D'ARMES

Superviser les travaux et réaliser les tâches complexes dans le cadre de la mise en œuvre ou de la maintenance des aéronefs dans le domaine survie et système d'armes.

Il supervise, coordonne et pilote les opérations de maintenance conformément à la documentation technique et à la réglementation HSCT. Il est en charge des opérations complexes, apporte son expertise lors des dépannages et conseille sa hiérarchie.

Domaine « survie et système d'armes » : calculateurs centraux ; sièges éjectables / système d'autoprotection / systèmes de canaux de survie / système d'armement (canon, support, pylône) / boîtier d'interface.

| | | | |
|--|--|---|---|
| 2.1 Supervision et pilotage des opérations de maintenance. | Briefer les équipiers sur les opérations techniques et sur les mesures à appliquer pour maintenir un haut niveau de sécurité aérienne. | <p>Voie formative :</p> <p>Les formations et les évaluations sont en adéquation au standard de navigabilité :</p> <p>Epreuves de connaissances théoriques, pratiques et études de cas.</p> <p>Evaluation en situation de travail et validation des opérations par parrainage progressif et « lâcher ».</p> <p>Inscription dans le livret professionnel par le référent hiérarchique.</p> | Le briefing présenté aux équipiers est clair, concis et précis. Le contenu du briefing représente l'ensemble des opérations techniques à réaliser en prenant en compte la gestion des risques. |
| | Faire appliquer la documentation technique en français ou en anglais. | | La documentation utilisée par les équipiers est à jour. La compréhension de la documentation (français, anglais) par les équipiers est vérifiée. L'intervention est conforme aux prescriptions contenues dans la documentation. |
| | Coordonner les travaux de maintenance en fonction du niveau de compétences des équipiers et dans le respect de la documentation technique. | | Le pilotage de l'activité est réalisé avec réactivité et justesse. Les tâches sont correctement réparties et diffusées. |
| | Adapter la planification en fonction des aléas du chantier. | | Les contraintes de l'intervention sont prises en compte (délais, disponibilité des rechanges, personnel, infrastructures, ...). La planification est rapidement et efficacement réajustée en fonction des aléas du chantier. |
| | Identifier les risques et mettre en place des mesures correctives dans la gestion du risque aéronautique. | | Les risques sont rapidement identifiés. Les mesures correctives mises en place sont appropriées et priorisées. |

| RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés | RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités | RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis | |
|---|--|--|--|
| | | Modalités d'évaluation | Critères d'évaluation |
| | S'assurer du respect de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité des conditions de travail (HSCT). | VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. | L'application des règles en matière HSCT est correctement vérifiée. Les consignes diffusées aux équipiers sont claires et applicables. Les éventuelles anomalies sont immédiatement signalées. |
| | Superviser les tests de bon fonctionnement. | | La méthodologie des tests de bon fonctionnement est contrôlée. |
| 2.2 Expertise technique dans l'action de maintenance. | Réaliser les opérations techniques complexes d'entretien, de réparation, de modification et d'échanges sur les équipements dans le respect des délais. | | Les opérations de maintenance dites « complexes » sont parfaitement détectées. Les opérations techniques sont réalisées dans les règles de l'art et dans le respect des délais. |
| | Déterminer les causes de dysfonctionnement d'un ensemble ou d'un équipement. | | Le fonctionnement des systèmes est parfaitement connu. La méthodologie de dépannage est parfaitement appliquée. La capacité d'analyse de pannes est avérée. |
| | Exploiter et analyser les données issues des tests. | | La capacité d'analyse d'un volume important de données est avérée. Le résultat de l'analyse est approprié et permet de déterminer la suite des opérations techniques. |
| | Faire appliquer l'opération adéquate par les équipiers après diagnostic de la panne. | | Le pilotage de l'activité est réalisé avec réactivité et justesse. Les tâches sont correctement réparties et diffusées. |
| | Proposer des évolutions de la maintenance via la documentation technique. | | La procédure de modification de la documentation est maîtrisée. La proposition de modification est opportune et appropriée. |
| | Communiquer avec les acteurs pour une meilleure coordination du chantier. | | La communication avec tous les intervenants du chantier est prompte et efficace. |
| | Assurer le rôle de conseiller technique au profit des responsables de la maintenance aéronautique. | | Les conseils prodigués à la hiérarchie sont pertinents et emprunts d'expérience. |

| RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés | RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités | RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis | |
|---|---|---|-----------------------|
| | | Modalités d'évaluation | Critères d'évaluation |

BLOC DE COMPÉTENCES 2 : OPTION AÉROSTRUCTURE

Superviser les travaux et réaliser les tâches complexes dans le cadre de la mise en œuvre ou de la maintenance domaine structure des aéronefs.

Il supervise, coordonne et pilote les opérations de maintenance, conformément à la documentation technique et à la réglementation HSCT. Il est en charge des opérations complexes, apporte son expertise lors des opérations de confection, réparation ou modification et conseille sa hiérarchie.

Domaines « structure » : assemblage structurelle / traitement et revêtement de surface / confection d'éléments neufs / réparation d'éléments endommagés.

| | | | |
|--|--|--|---|
| 2.1 Supervision et pilotage des opérations de maintenance. | Briefer les équipiers sur les opérations techniques et sur les mesures à appliquer pour maintenir un haut niveau de sécurité aérienne. | <p>Voie formative :</p> <p>Les formations et les évaluations sont en adéquation au standard de navigabilité :</p> <p>Epreuves de connaissances théoriques, pratiques et études de cas.</p> <p>Evaluation en situation de travail et validation des opérations par parrainage progressif et « lâcher ».</p> <p>Inscription dans le livret professionnel par le référent hiérarchique</p> | Le briefing présenté aux équipiers est clair, concis et précis. Le contenu du briefing représente l'ensemble des opérations techniques à réaliser en prenant en compte la gestion des risques. |
| | S'assurer de la disponibilité et du bon fonctionnement de l'outillage spécifique | | La disponibilité et l'état d'usage de l'outillage est vérifiée avant l'intervention. |
| | Faire appliquer la documentation technique en français ou en anglais. | | La documentation utilisée par les équipiers est à jour. La compréhension de la documentation (français, anglais) par les équipiers est vérifiée. L'intervention est conforme aux prescriptions contenues dans la documentation. |
| | Coordonner les travaux de maintenance en fonction du niveau de compétences des équipiers et dans le respect de la documentation technique. | | Le pilotage de l'activité est réalisé avec réactivité et justesse. Les tâches sont correctement réparties et diffusées. |
| | Adapter la planification en fonction des aléas du chantier. | | Les contraintes de l'intervention sont prises en compte (délais, disponibilité des rechanges, personnel, infrastructures, ...). La planification est rapidement et efficacement réajustée en fonction des aléas du chantier. |
| | Identifier les risques et mettre en place des mesures correctives dans la gestion du risque aéronautique. | | Les risques sont rapidement identifiés. Les mesures correctives mises en place sont appropriées et prioritaires. |

| RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés | RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités | RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis | |
|---|---|--|--|
| | | Modalités d'évaluation | Critères d'évaluation |
| | S'assurer du respect de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité des conditions de travail (HSCT). | VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. | L'application des règles en matière HSCT est correctement vérifiée. Les consignes diffusées aux équipiers sont claires et applicables. Les éventuelles anomalies sont immédiatement signalées. |
| 2.2 Expertise technique dans l'action de maintenance. | Réaliser les opérations techniques complexes de confection, de réparation, de modification dans le respect des délais. | | Les opérations de maintenance dites « complexes » sont parfaitement détectées. Les opérations techniques sont réalisées dans les règles de l'art et dans le respect des délais. |
| | Déterminer les causes d'avaries structurelles. | | La méthodologie de dépannage est parfaitement appliquée. La capacité d'analyse de pannes est avérée. |
| | Adapter le choix des modes opératoires d'assemblage et de maintenance selon le contexte | | Les différents modes opératoires connus et leur choix d'emploi est judicieux. |
| | Exploiter et analyser les données issues des mesures et contrôles. | | La capacité d'analyse d'un volume important de données est avérée. Le résultat de l'analyse est approprié et permet de déterminer la suite des opérations techniques. |
| | Faire appliquer l'opération adéquate par les équipiers après diagnostic des défauts. | | Le pilotage de l'activité est réalisé avec réactivité et justesse. Les tâches sont correctement réparties et diffusées. |
| | Proposer des évolutions de la maintenance via la documentation technique. | | La procédure de modification de la documentation est maîtrisée. La proposition de modification est opportune et appropriée. |
| | Communiquer avec tous les acteurs participant au chantier pour une meilleure coordination. | | La communication avec tous les intervenants du chantier est prompte et efficace. |
| Assurer le rôle de conseiller technique au profit des responsables de la maintenance aéronautique. | Les conseils prodigués à la hiérarchie sont pertinents et emprunts d'expérience. | | |

| RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés | RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités | RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis | |
|---|---|---|-----------------------|
| | | Modalités d'évaluation | Critères d'évaluation |

BLOC DE COMPÉTENCES 3 : Contrôler et valider les travaux dans le cadre du maintien de la navigabilité des aéronefs.

Le chef d'équipe contrôle la qualité et la conformité des travaux de maintenance, puis les valide. Il assure la mise à jour des documents techno-logistiques.

| | | | |
|--|---|---|--|
| 3.1 Validation les travaux. | Contrôler la qualité des opérations de maintenance selon les prescriptions techniques. | <p>Voie formative : Les formations et les évaluations sont en adéquation au standard de navigabilité :</p> <p>Epreuves de connaissances théoriques, pratiques et études de cas.</p> <p>Evaluation en situation de travail et validation des opérations par parrainage progressif et « lâcher ».</p> <p>Inscription dans le livret professionnel par le référent hiérarchique.</p> <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. | La qualité des opérations de maintenance est vérifiée et est conforme aux attendus. |
| | Caractériser les conséquences d'une non-conformité sur le déroulement d'une activité (délai, surcoût, modification d'ordonnancement). | | Les non conformités sont correctement mesurées. Les propositions palliatives sont judicieuses. |
| | Garantir in fine la conformité des interventions, des matériels et des équipements avec les normes de maintien de navigabilité. | | Epreuves de connaissances théoriques, pratiques et études de cas. Les normes de navigabilité du domaine de compétences sont appliquées. L'engagement moral de responsabilité est avéré. |
| | Contrôler la remise en condition du matériel de soutien et des ingrédients utilisés lors de la maintenance. | | La remise en condition des zones techniques est vérifiée. |
| 3.2 Mise à jour de la documentation technico-logistique et des stocks. | Mettre à jour la documentation de suivi technique. | <p>Inscription dans le livret professionnel par le référent hiérarchique.</p> <p>VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire. | La documentation de suivi technique est renseignée de manière précise et exhaustive. |
| | Assurer le suivi logistique des matériels à reverser. | | La documentation de suivi technique est renseignée de manière précise et exhaustive. |
| | Rédiger les comptes rendus techniques dans le système d'information. | | La documentation de suivi technique est renseignée de manière précise et exhaustive. |
| | Délivrer les approbations pour remise en service. | | La signature des documents afférents à la navigabilité tient lieu d'engagement de responsabilités. |

| RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés | RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités | RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis | |
|---|---|---|-----------------------|
| | | Modalités d'évaluation | Critères d'évaluation |

BLOC DE COMPÉTENCES 4 : Assurer le maintien et le développement des compétences des techniciens en aéronautique.

le chef d'équipe assure le développement des compétences des équipiers, en les guidant durant les interventions et en animant des séances d'instruction.

| | | | |
|--|--|---|---|
| 4.1 Accompagnement de l'équipe lors de l'intervention. | Prendre en compte les risques liés au facteur humain au sein de son équipe. | <p>Voie formative : Evaluation au travers de tests de connaissances et mises en situation (pratique ou études de cas)</p> <p>VAE : - étude du livret 2 ; - entretien avec le jury ; - mise en situation, si nécessaire.</p> | Les risques liés au facteur humain sont identifiés et mesurés. Les actions correctives sont adaptées à la situation. |
| | Organiser et suivre le développement des compétences durant toutes les étapes des travaux de maintenance. | | L'organisation de la prise de compétences est déterminée en fonction des étapes de la maintenance. La prise de compétences des équipiers est structurée, graduelle et progressive. |
| | Guider et conseiller les équipiers dans leurs actions de maintenance en apportant son expertise personnelle. | | Les conseils sont prodigués avec pédagogie tout au long des opérations de maintenance. |
| | Recueillir et exploiter le retour d'expérience des équipiers sur leurs travaux à la fin du chantier. | | Les retours d'expérience des équipiers sont pris en compte et en considération. Le débriefing mené avec les équipiers est clair, concis, précis et renforce les acquis. |
| 4.2 Développement des compétences des équipiers. | Animer des séances d'instruction. | | Les séances d'instructions sont opportunes et pédagogiques. Les objectifs pédagogiques et techniques des séances sont clairement définis.. |
| | Conseiller les équipiers dans leur parcours de formation. | | Le parcours de formation est connu et identifié. Les conseils prodigués sont pertinents et adaptés aux besoins (institution, individu,..). |
| | Valider les acquis au travers des outils de suivi des compétences (TSCQ, livret de parrainage). | | Les outils de suivi des compétences sont parfaitement renseignés et à jour. |